



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 1 - 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur de produit : | **Sable fin**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Usage du produit | **Sable fin pour la réalisation de revêtement  
en béton ciré pour l'intérieur**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Raison social | **Vone Industry sarl  
11 ch. des Pontets**

Adresse e-mail  
du responsable  
de FDS | **1212 Grand-Lancy  
Tél. 022 794 90 94  
info@voi.ch**

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich  
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

---

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément  
au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant,  
bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB)  
à des niveaux de 0,1% ou plus



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 2 - 12

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges - Composition :

Identification	No.-CAS	Nota	%
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :	No.-CE Numéro d'enregistrement		
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7 238-878-4	(1)	>=80

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologue, en lui montrant l'étiquette.

##### En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 3 - 12

### **En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

Information pour le médecin :

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

Traitements spécifiques et immédiat :

---

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter d'inhaler les poussières

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 4 - 12

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques manipulé de façon constante.

#### Prévention des incendies :

Éviter la formation de poussière.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

#### Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter l'inhalation des poussières

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Éviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 5 - 12

### Emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle *	Base *
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	VME (poussières salvéolaires)	0,15 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	CH SUVA

Information supplémentaire: Valeur provisoire - Les VME des substances ainsi marquées ne sont pas encore définitivement établies, pour diverses raisons., Cancérogène, Catégorie 1, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.

\*Les valeurs mentionnées ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés  
avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale  
conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 6 - 12

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

### Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

### Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

### Type de bottes de protection appropriés :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

### Type de masque FFP2 :

### Type de masque à filtres combinés :

### Type d'appareil filtrant à ventilation assistée :

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 - A1 (Marron)

### Filtre à particules conforme à la norme NF EN143/A1 :

Appareils de protection respiratoire isolants :



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 7 - 12

### RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	<b>Poudre</b>
Couleur	<b>Blanc naturel</b>
Odeur	<b>Seuil olfactif &gt; Non précisé.</b>
Point/intervalle de fusion :	<b>Non précisé.</b>
Point de congélation :	<b>Non précisé.</b>
Point/intervalle de congélation :	<b>Non précisé.</b>
Inflammabilité	
Inflammabilité (solide, gaz) :	<b>Non précisé.</b>
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :	<b>Non précisé.</b>
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	<b>Non précisé.</b>
Point d'éclair	
Intervalle de point d'éclair :	<b>Non concerné.</b>
Méthode de détermination du point d'éclair :	
Température d'auto-inflammation	
Point/intervalle d'auto-inflammation :	<b>Non précisé.</b>
Température de décomposition	
Point/intervalle de décomposition :	<b>Non précisé.</b>
pH	
pH :	<b>Non précisé.</b>
Base faible.	
pH en solution aqueuse :	
Viscosité cinématique	
Viscosité : Non précisé.	
Méthode de détermination de la viscosité :	
Solubilité	
Hydrosolubilité :	<b>Diluable.</b>
Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :	
Liposolubilité :	<b>Non précisé.</b>
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	<b>Non précisé.</b>
Méthode de détermination du coefficient n-octanol/eau :	
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	<b>Non concerné.</b>
Densité et/ou densité relative	
Densité :	<b>&gt; 1.8</b>
Méthode de détermination de la densité :	
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	<b>Non précisé.</b>



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 8 - 12

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Aucune donnée n'est disponible.**

Substances et mélanges explosibles

Sensibilité aux chocs

Effet du chauffage sous confinement

Effet de l'inflammation sous confinement

Sensibilité aux impacts

Sensibilité au frottement

Stabilité thermique

Emballage

Gaz inflammables

Aérosols

Gaz comburants

Gaz sous pression

Liquides inflammables

Matières solides inflammables

Substances et mélanges autoréactifs

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Matières et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Explosibles désensibilisés

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

**Aucune donnée n'est disponible.**

Sensibilité mécanique

Température de polymérisation auto-accélérée

Formation de mélanges poussières/air explosibles

Réserve acide/alcaline

Taux d'évaporation

Miscibilité

Conductivité

Corrosivité

Groupe de gaz

Potentiel redox

Potentiel de formation de radicaux libres

Propriétés photocatalytiques



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 9 - 12

---

### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

**Aucune donnée n'est disponible.**

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Aucune donnée n'est disponible.**

#### 10.4. Conditions à éviter

le gel

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

---

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Sensibilisation cutanée

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Sensibilisation respiratoire

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Mutagénicité sur les cellules germinales

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Cancérogénicité

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité pour la reproduction

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité par aspiration

**Non classé sur la base des informations disponibles.**



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 10 - 12

### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

##### 12.1.1. Substances

##### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

##### 12.2.1. Substances

##### 12.2.2. Mélanges

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

##### 12.3.1. Substances

##### 12.3.2. Mélanges

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

**Codes déchets**

16 03 03: [ds] Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 11 - 12

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .
- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
  - 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
  - 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
  - 14.4. Groupe d'emballage
  - 14.5. Dangers pour l'environnement
  - 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

**Non applicable**

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

**Non applicable**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

**Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

**Non applicable**

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

**Non applicable**

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)

**Non applicable**

Composés organiques volatils - La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

**Pas de taxes des COV**



# Sable fin pour Béton ciré

Date 22.05.2023

## FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 12 - 12

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

CH SUVA Suisse.	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	valeur moyenne d'exposition
ADR	Accord européen relatif au transport international des mar-chandises
	Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Re-gistration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemi-cals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre ni-veau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Tech-niques avant toute utilisation.